



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BOUQUETS DE FLEURS
– MANIFESTATION D'INTERET**

Numéro 25AOT007

La présente publication a pour objet de faire connaître à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées les modalités permettant la mise en place d'un distributeur automatique de bouquets de fleurs à partir du.....mai 2025..

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, Bellova attribuera à la personne physique ou morale ayant manifesté son intérêt un titre d'occupation l'autorisant à occuper temporairement le domaine public.

En cas de manifestation(s) d'intérêt reçue(s) avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, une procédure de sélection sera organisée ultérieurement.

Dans ce cas, Bellova analysera les différentes propositions et délivrera une autorisation d'occupation temporaire (AOT) au candidat ayant présenté la proposition la mieux-disante.

Durée de la mise en ligne de l'avis de publicité :

Date limite de dépôt :

- Avant le 23 juin 2025 à 12h (midi) pour la manifestation d'intérêt

1. OBJET

Le présent appel à manifestation d'intérêt de l'occupation du domaine public a pour objet la mise en place d'un distributeur automatique de bouquets de fleurs.

2. LOCALISATION

Le distributeur sera positionné devant les arrivées du Terminal 2 de l'aéroport de Beauvais.

DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET CRITERES DE VALIDITE DES DOSSIERS

- Distributeur automatique de bouquets de fleurs
- Durée à définir
- Un (1) distributeur seulement

Dimension à définir En contrepartie de l'autorisation d'occupation qui lui sera attribuée, l'occupant versera une redevance fixe et une redevance variable à Bellova . Il s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

3. PIECES A JOINDRE

Bellovase réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus.

- Copie de la carte d'identité du demandeur en cours de validité ;
- Extrait KBis du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.

4. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e)..... , certifie exact les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A

Le mai 2025

Signature du demandeur

CONTACTS ET ENVOIS DES DOSSIERS

Céline Montalti

Renaud Vanicotte

Tél....

Courriel

Céline.Montalti@aeroportbeauvais.com

Renaud.Vanicotte@ aeroportbeauvais.com